

# LETTRÉ n°02 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES 15 mai 2018



## Communication du CESER AUVERGNE RHONE ALPES

**Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a saisi le CESER le 26 janvier 2018 au sujet de la réforme de la politique d'apprentissage en cours en 2018.**

L'Etat prépare un projet de loi qui pourrait aboutir à une recentralisation de cette compétence historique des régions et à un transfert aux branches professionnelles du pilotage de l'apprentissage.

En réponse à la saisine du Conseil régional, le CESER a émis des préconisations peuvent s'articuler autour de quatre axes principaux :

**Piloter** et Faire vivre une régulation régionale et territoriale (CPRDFOP, COM, campus des métiers...)

**Orienter** et résoudre les problèmes liés à l'orientation (SPRO, ONISEP)

**Accompagner** les apprentis, les CFA et leurs salariés pendant la mise en place de la réforme.

**Mobiliser** et Instaurer une conférence des partenaires de l'alternance (CFA, apprentis, partenaires sociaux...) et un suivi évaluatif sur les aspects régionaux de la réforme

De nombreux points restent à préciser quant à la mise en œuvre de cette réforme.

Le CESER propose de s'emparer à nouveau du sujet lorsque l'ensemble des paramètres de la réforme seront connus. L'organisation d'une conférence des partenaires dans un an nous paraît requise

### Communiqué de la CGT :

Lise BOUVERET

Le projet de loi "liberté de choisir son avenir professionnel" porte à la fois sur : centralisation, libéralisation, individualisation :

Il n'est laissé aux Régions que la mission de veiller à un équilibre territorial, mais sans moyen financier (250 millions pour l'ensemble qui seront alloués aux régions les moins riches, alors que l'ensemble des régions consacrent aujourd'hui 1,4 milliard à la gestion de l'apprentissage).

L'apprentissage est livré sans régulation à la loi du marché et de la libre concurrence, c'est ce qui conduit l'Association des Régions de France à parler d'une privatisation : tout organisme ou entreprise est libre de créer un centre d'apprentissage, dès lors qu'il s'adapte "à la demande des entreprises de façon réactive pour mieux répondre à leurs besoins et attentes sans autorisation administrative"

L'apprentissage n'est plus inscrit dans un cadre collectif de régulation,

Les protections dont bénéficient les apprentis ne sont plus garanties par la loi : adaptation des règles concernant les conditions de travail alors que les statistiques du ministère du travail montrent que les jeunes sont beaucoup plus exposés aux risques que les autres salariés :

Dans le secteur mécanique-travail des métaux, les apprentis ouvriers enregistrent un taux d'exposition aux produits cancérigènes de 70% .

les Régions perdent la compétence apprentissage au profit d'une agence nationale "France Compétence" qui absorbe toutes les instances paritaires nationales quadripartites, et qui sera tripartite : Etat / Régions / partenaires sociaux !

Le financement au contrat met en péril les plus petits centres de formation des apprentis et des sections aux effectifs réduits qui existent hors des grandes villes ou dans des métiers rares. L'Association des Régions de France, comme les Chambres Consulaires considèrent que près de la moitié des CFA seraient en danger. Les aides aux apprentis pour l'hébergement, le transport et la restauration, distribuées aujourd'hui par la Région ne seront plus garanties .

**La CGT ne partage pas le choix validé par l'accord interprofessionnel du 22 février (qu'elle n'a pas signé) assimilant contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation dans une proposition de schéma régional de l'alternance, qui est évoquée dans l'avis, mais pas reprise dans le projet de loi.**

Pour nous, le contrat d'apprentissage doit rester une formation initiale régulée au niveau régional dans une démarche quadripartite associant les rectorats, la Direccte, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

**Nous partageons l'exigence essentielle au centre de nos préconisations d'une régulation publique de l'apprentissage et nous voterons donc cet avis.**

Mais nous ferons tout ce qui sera possible auprès des parlementaires et dans l'action syndicale pour que ce projet de loi qui concerne aussi la formation professionnelle et l'assurance chômage ne soit pas adopté en l'état.

### FLASH INFO CESER :

#### SOLIDARITES, INCLUSION SOCIALE ET SANTE :

La commission n° 5 a été chargée par le Bureau du CESER, de répondre à la consultation sur le Projet régional de santé (PRS). Cet avis a fait l'objet d'un communiqué de presse.

Référent CGT : Rosa Da Costa

#### L'HYDROGENE :

En tant que vecteur énergétique, il devient un sujet de plus en plus prégnant dans un contexte de transition énergétique et de lutte contre la pollution de l'air. Le CESER a décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'identifier les leviers, en région, favorisant le développement des solutions hydrogène .

Référent CGT : Philippe FAURE

#### LE SRADDET :

Le CESER a été sollicité par le Conseil régional, en vue de l'élaboration du pré-projet sur le SRADDET désormais appelé « Ambition territoires 2030.

Référent CGT : Antoine FATIGA

Vous pouvez vous inscrire à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr ou retrouvez les informations sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)



Assemblée  
Plénière  
15/05/18

Apprentissage  
dans notre Ré-  
gion :

50 000 apprentis  
dans 83 CFA  
sur 12 départe-  
ments

Vous trouverez  
sur l'intégralité  
des interven-  
tions de la CGT  
sur le site  
[www.cgtra.org](http://www.cgtra.org)